

**Robeco QI Global Dynamic Duration**  
*Société d'Investissement à Capital Variable*  
Siège social : 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg  
Grand-Duché de Luxembourg  
R.C.S. Luxembourg B 47.779  
(la « Société »)

Luxembourg, le 10 décembre 2021

## **Avis d'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires**

Madame, Monsieur, Cher Investisseur,

L'assemblée générale extraordinaire de la Société du 30 novembre 2021 n'ayant pu valablement délibérer et voter sur le troisième point de l'ordre du jour faute de quorum, vous êtes par la présente convoqués à l'assemblée générale extraordinaire de la Société qui se tiendra à Luxembourg devant notaire le 20 décembre 2021 à 14h00 au siège social de la Société avec l'ordre du jour suivant (l'« **Assemblée** ») :

### **ORDRE DU JOUR**

Retraitement des statuts de la Société (les « **Statuts** ») avec entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2022 (ou à toute autre date proposée par le président lors de l'Assemblée) incluant, entre autres, la modification de l'Article 3 des Statuts pour mettre à jour la clause concernant l'objectif de la Société comme suit :

*« L'objet exclusif de la Société est le placement des fonds qui lui sont disponibles en valeurs mobilières, instruments du marché monétaire et autres actifs autorisés pour un organisme de placement collectif conformément à la Partie I de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 sur les organismes de placement collectif, dans sa version modifiée (la « **Loi 2010** ») avec l'objectif de répartir les risques de placement et de fournir à ses Actionnaires les résultats de la gestion de son portefeuille.*

*La Société peut prendre toute mesure et effectuer toute opération pouvant être considérée par elle comme utile au développement et à la réalisation de son objectif dans l'entière mesure permise par la Loi 2010. »*

Nous informons les actionnaires que le texte intégral des modifications proposées des Statuts, ainsi qu'un résumé des modifications, le prospectus, les informations clés pour l'investisseur (dans la langue néerlandaise et française) et les derniers rapports périodiques sont disponibles gratuitement auprès du siège social de la Société et auprès de service financier en Belgique CACEIS Belgium N.V., Havenlaan 86C Bus 320, B-1000 Bruxelles et sur internet ([www.robeco.be](http://www.robeco.be)) ainsi que sur le site Internet de la société de gestion des Sociétés, Robeco Institutional Asset Management B.V. ([www.robeco.com/riam](http://www.robeco.com/riam)).

La Valeur Nette d'Inventaire est publiée sur le site Internet de la BEAMA ([www.beama.be/niw](http://www.beama.be/niw)).

### **VOTE**

Lors de cette nouvelle Assemblée, aucun quorum ne sera requis et la résolution unique de l'ordre du jour sera adoptée à la majorité de deux tiers des votes exprimés. Les votes exprimés ne comprendront pas les votes rattachés à des actions représentées à l'Assemblée mais pour lesquels les actionnaires n'ont pas pris part au vote, se sont abstenus ou ont voté blanc ou nul.

Les conditions relatives à la majorité seront fixées sur la base des actions en circulation au 15 décembre 2021 à minuit HEC (la « **Date d'enregistrement** ») et les droits de vote des actionnaires seront déterminés par le nombre d'actions détenues à la Date d'enregistrement.

### **MODALITÉS DE VOTE**

En application et conformément aux dispositions de la Loi modifiée du 23 septembre 2020 sur les mesures relatives à la tenue des assemblées des sociétés et autres personnes morales, la Société a décidé, en vue de la sécurité de tous, que les actionnaires sont autorisés à exprimer leur vote uniquement par procuration. Aucune présence physique ne sera acceptée.

Les actionnaires qui souhaitent voter à l'Assemblée doivent renvoyer le formulaire de procuration ci-joint, dûment rempli, signé et daté, au plus tard à midi (heure du Luxembourg) le 20 décembre 2021, tout d'abord par courrier électronique ([luxembourg.company.admin@jpmorgan.com](mailto:luxembourg.company.admin@jpmorgan.com)) ou fax (+352 4626 85825), puis par courrier postal à l'attention de Mme Karon Scoines, J.P. Morgan Bank Luxembourg S.A., 6H route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

Les formulaires de procuration déjà reçus pour l'assemblée tenue le 30 novembre 2021 resteront valides et seront utilisés lors de cette nouvelle Assemblée, sauf révocation expresse.

Le Conseil d'administration

**FORMULAIRE DE PROCURATION**

**Robeco QI Global Dynamic Duration**  
*Société d'Investissement à Capital Variable*  
Siège social : 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg  
Grand-Duché de Luxembourg  
R.C.S. Luxembourg B 47.779  
(la « Société »)

**PROCURATION**

pour l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société (l'« **Assemblée** ») qui se tiendra le 20 décembre 2021 à 14h00, ou tout ajournement ou reconvoction de ladite assemblée.

Le(s) soussigné(s) \_\_\_\_\_ (nom)

résidant à \_\_\_\_\_ (adresse)

numéro de compte d'actionnaire \_\_\_\_\_ (numéro de compte)

détenteur(s) de \_\_\_\_\_ (nombre) actions dans le capital de la Société

désigne(nt) par la présente le Président de l'Assemblée pour agir en qualité de mandataire et voter en mon/notre nom comme indiqué ci-après à l'occasion de l'Assemblée et de tout ajournement ou reconvoction de ladite assemblée :

	<b>ORDRE DU JOUR</b>	Pour*	Contre*	Abstention*
	<p>Retraitement des statuts de la Société (les « <b>Statuts</b> ») avec entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2022 (ou à toute autre date proposée par le président lors de l'Assemblée) incluant, entre autres, la modification de l'Article 3 des Statuts pour mettre à jour la clause concernant l'objectif de la Société comme suit :</p> <p><i>« L'objet exclusif de la Société est le placement des fonds qui lui sont disponibles en valeurs mobilières, instruments du marché monétaire et autres actifs autorisés pour un organisme de placement collectif conformément à la Partie I de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 sur les organismes de placement collectif, dans sa version modifiée (la « <b>Loi 2010</b> ») avec l'objectif de répartir les risques de placement et de fournir à ses Actionnaires les résultats de la gestion de son portefeuille.</i></p> <p><i>La Société peut prendre toute mesure et effectuer toute opération pouvant être considérée par elle comme utile au développement et à la réalisation de son objectif dans l'entière mesure permise par la Loi 2010. »</i></p>			

En l'absence d'instruction précise, le mandataire votera à son entière discrétion.

Le mandant soussigné autorise le mandataire à passer tous actes et formalités nécessaires ou utiles à l'exécution de la présente procuration.

Signature \_\_\_\_\_

Date : le \_\_\_\_\_ (jour) \_\_\_\_\_ (mois) 2021

\* Veuillez cocher la case correspondante.

**Remarques :**

1. Conformément aux dispositions de la Loi modifiée du 23 septembre 2020 sur les mesures relatives à la tenue des assemblées des sociétés et autres personnes morales, les actionnaires qui ont le droit d'assister et de voter à l'Assemblée sont priés de désigner le Président de l'Assemblée comme leur mandataire pour assister et voter en leur nom.
2. Le mandataire a toute latitude pour voter comme bon lui semble ou s'abstenir de voter sur les résolutions mentionnées ci-dessus si aucune instruction ne lui a été donnée à ce sujet et sur tout autre sujet examiné lors de l'Assemblée.
3. Le présent formulaire de procuration (ainsi que l'original ou une copie certifiée par-devant notaire de la procuration ou de tout autre pouvoir, le cas échéant, en vertu duquel il est signé) doit être retourné à Mme Karon Scoines, J.P. Morgan Bank Luxembourg S.A., 6H route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg (e-mail : [luxembourg.company.admin@jpmorgan.com](mailto:luxembourg.company.admin@jpmorgan.com) ou fax : +352 4626 85825) ou au service financier CACEIS Belgium N.V., Havenlaan 86C Bus 320, B-1000 Bruxelles au plus tard à midi (heure du Luxembourg) le 20 décembre 2021.
4. Si l'actionnaire est une société, le présent formulaire de procuration doit porter le cachet du ou des représentants agréés de la société ou être signé de la main d'un fondé de pouvoir ou d'un représentant dûment habilité.